Image not found or type unknown

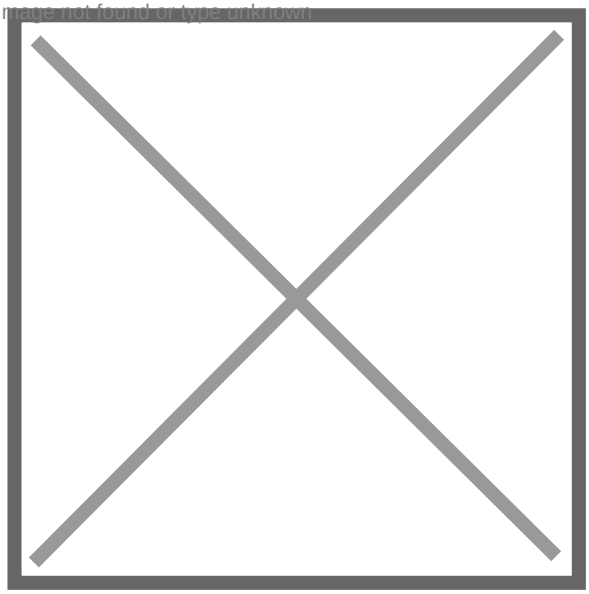

Séparation avec 2 enfants

Par **eleanor3110**, le **19/11/2015** à **14:15**

Bonjour,

Je suis une maman de deux petites filles. Il y a 7 mois maintenant, leur père m'a mise dehors de notre appartement acheté à 50/50. Il a également gardé les filles à cause de l'école et aussi parce qu'il a gardé en sa possession le livret de famille qu'il refuse de me rendre.
Il habite dans l'appartement et moi je n'ai plus le droit d'y habiter, je continue à payer le crédit, pour rien...
L'appartement est soit disant en vente, mais comment puis-je faire pour accélérer la vente?
Trouver une solution car je ne veux plus payer pour un logement où je n'ai pas le droit d'être.
De plus, c'est un manipulateur (il a entre autres piraté ma boite mail, usurpé mon identité en vue de récupérer mes prestations sociales, il m'a harcelée, il m'a insultée auprès de mon nouvel ami etc...) et je veux récupérer mes filles, car j'habite chez mon nouvel ami.
Comment puis-je faire pour l'obliger à me laisser la garde de mes filles? sachant que ma grande qui a 6 ans vit très mal le fait d'être avec son père (elle refuse de le voir lorsque je les ramène à l'issue du weekend).
Je suis perdue j'ai besoin d'aide,
merci.

Par **morobar**, le **19/11/2015** à **14:39**

Au point où vous en êtes, vous ne pouvez que prendre contact avec un avocat spécialisé en droit de la famille.

Par **cocotte1003**, le **19/11/2015** à **15:04**

Bonjour, il faut l'accord de tous les indivis pour vendre donc le votre. Il n'a normalement pas pu le mettre en vente par l'intermédiaire d'une agence, d'un notaire.... il occupe seul un bien qui vous appartient pour moitié, vous êtes donc en droit de lui demander une indemnité d'occupation pour votre part. Vous pouvez quand vous voulez retourner chez vous, au besoin avec l'appui des forces d'ordre. Vous avez tous deux les mêmes droits sur vos enfants, vous pouvez donc les prendre quand vous voulez et au besoin les garder sans livret de famille dont vous obtiendrez une copie en mairie. N'hésitez pas à aller voir un avocat pour faire valoir vos droits et fixer l'avenir de vos enfants et au besoin divorce, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés